

**ELIGIBLE
AU CPF**



TCF
**INTÉGRATION,
RÉSIDENT
& NATIONALITÉ**

PRÉPARATION & PRÉSENTATION A LA CERTIFICATION TCF IRN*

Optimiser la réussite de la certification par une **préparation adaptée** en fonction de vos acquis au passage de la certification TCF IRN. Cette certification a une durée de **validité de 2 ans**.

Elle est destinée à toute personne étrangère de plus de 16 ans, souhaitant **valider son niveau de français** pour une **demande de nationalité française**, une demande de carte de résident de longue durée.

DATES DES SESSIONS TCF_IRN

Les sessions sont organisées 2 fois par mois. Contacter le CPE pour obtenir la prochaine date : contact@cpe-as.fr
04 92 53 61 19

PRÉPARATION A LA CERTIFICATION

- Des épreuves blanches qui simulent les conditions réelles du TCF_IRN, et couvrent les quatre compétences clés : compréhension de l'oral, compréhension des écrits, production écrite et production orale
- Reproduction des conditions de l'examen pour une meilleure préparation
- Accès à des ressources exclusives et auto-corrigées
- Mesure de la progression des apprenants grâce à un nombre significatif d'épreuves blanches.

6 à 12 heures de cours en fonction des acquis :
plusieurs rythmes possibles (en journée et/ou en soirée)

LA CERTIFICATION_4 épreuves obligatoires :

- Compréhension orale (20 questions) épreuve collective 15 minutes
- Expression orale (3 tâches) épreuve individuelle 10 minutes
- Compréhension écrite (40 questions) épreuve collective 20 minutes
- Expression écrite (3 tâches) épreuve collective 30 minutes

TARIFS

Offre 1. Formation 6h + passage TCF : 390€ TTC
Offre 2. Formation 12h + passage TCF : 630€ TTC
Offre 3 Uniquement le passage du TCF : 180 € TTC
Attention : paiement obligatoire à l'inscription / aucun remboursement ne sera possible une fois votre inscription validée.

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS.

Elisabeth CUVILLIER
e.cuvillier@cpe-cfa.fr
04 92 53 61 19

**En 2025, 121 personnes
ont passé le TCF avec le CPE-cfa !**

Depuis le 12 mai 2025, le TCF Intégration, Résidence et Nationalité (IRN) permet d'être évalué jusqu'au niveau B2.

À la suite de la promulgation de la loi n°2024-42 du 26 janvier 2024, les nouvelles exigences gouvernementales en matière de maîtrise du français évoluent et seront appliquées par les autorités au plus tard au 1er janvier 2026 :

- Naturalisation : un niveau B2 sera requis.
- Carte de résident : un niveau B1 sera exigé.
- Carte de séjour pluriannuelle : un niveau A2 sera désormais nécessaire